



**Présentation de l'appel à projets
NOUT ZANIM'O
« Luttons contre l'errance animale »**

| | |
|---|----------|
| CONTEXTE ET OBJECTIFS | 3 |
| PLANNING PREVISIONNEL | 3 |
| CRITERES DE SELECTION..... | 3 |
| MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION | 4 |
| MOYENS FINANCIERS | 4 |
| Dépenses autorisées..... | 4 |
| Budget du projet..... | 4 |
| Gestion administrative et financière | 4 |
| Versement du solde..... | 4 |
| BILAN DU PROJET | 4 |
| BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS OU DE DETAILS..... | 5 |
| ANNEXES..... | 5 |
| EXEMPLES D' ACTIONS SUBVENTIONNABLES (NON EXHAUSTIFS)..... | 6 |
| LISTE D'INTERVENANTS (NON EXHAUSTIVE)..... | 7 |

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'errance animale, le Territoire de l'Ouest (TO) a pour objectif de **responsabiliser les usagers** du territoire sur la nécessité d'identifier, de ne pas laisser divaguer, d'éviter la reproduction par la stérilisation, de ne pas l'abandonner et de bien traiter son animal domestique (**chien, chat**).

Le présent appel à projet vise à responsabiliser et sensibiliser **le public scolaire** en particulier.

Il s'agit d'un appel à projet « expérimental » qui aura lieu sur une demi année scolaire (2024-2025) pour initier une dynamique en soutenant financièrement des projets au sein des écoles. Selon les résultats, le TO pourra être amené à renouveler un appel à projet pour la prochaine année scolaire.

Cet appel à projet vient en complément de l'accompagnement de l'académie de La Réunion sur l'éducation à la bientraitance animale qui a pour objectif de permettre aux enseignants de cycle 3 (élèves de 9 à 11 ans) d'aborder la bientraitance animale dans le cadre de l'enseignement Moral et civique (B.O.E.N. n° 25 du 22 juin 2023).

Il peut compléter des actions / projets ne nécessitant pas de dépenses (kit pédagogique de l'association REVEZ pour des interventions en autonomie par l'enseignant, interventions des médiateurs de l'environnement, etc).

PLANNING PREVISIONNEL

1. Lancement de l'appel à projet : 18 novembre 2024
2. Clôture des inscriptions : 29 décembre 2024
3. Validation dans les instances du TO des projets : de février à avril 2025
4. Versement de l'acompte : avril 2025
5. Réalisation des projets : mai/juin 2025
6. Réception des bilans : juillet/août 2025
7. Versement du solde : septembre 2025.

CRITERES DE SELECTION

Une enveloppe globale de **20 000€** est allouée à cet appel à projet. Si nous recevons plus de projets que le budget dont nous disposons, **une sélection s'opèrera entre les différents projets sur des critères** pédagogiques et géographiques comme suit :

- Être adhérent à l'OCCE 974
- Date de dépôt du dossier
- Répartition territoriale des projets (couverture de chaque commune du TO)
- Le projet s'inscrit il dans un projet d'établissement (nombre de classe concerné par un projet au sein de l'établissement) ?
- Le projet s'intègre-t-il à une démarche de labellisation (E3D /démarche de développement durable, Eco-école, autres) ?
- Pertinence du projet (Quelles réalisations sont proposées ? Des partenaires sont-ils mobilisés ? Quels moyens ont été pensés pour toucher les parents d'élèves) ?

MOYENS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

Vos IEN via la mission académique EDD met à votre disposition un ensemble de ressources pédagogiques sur une page internet dédiée « [Education à la bientraitance animale | Académie de La Réunion](#) ». Profitez en !

Le TO mettra à disposition des lauréats, à titre gracieux et sur demande de leur part des interventions pédagogiques sur l'errance animale des médiateurs à la demande via notre site internet : <http://www.tco.re/espace-pedagogique/formulaire-de-demande-danimations> .

MOYENS FINANCIERS

Dépenses autorisées

Les postes de dépenses autorisées sont :

- Les frais de **déplacements**
- Les **frais d'entrées** des sites à visiter
- les **frais d'intervenants extérieurs**.
- **Certains investissements ou matériels** (destinés à rester sur le site de l'école) : création d'un chenil, cages trappe, etc.

Budget du projet

Le financement du TO **est cumulable avec l'aide du rectorat** (plafond de 100€ par classe par an). **Le montant du budget du projet devra être réaliste**, en effet le temps de réalisation du projet est relativement court (2 mois). A titre indicatif, un plafond de budget par classe est établi à environ 500€ (aide du Rectorat comprise).

Gestion administrative et financière

Pour des questions de gestion administrative et financière, les établissements scolaires ne sont pas financés directement par le TO. Le TO finance 1 association, l'OCCE, qui répartit les montants aux établissements scolaires, récupèrent les justificatifs de dépenses (factures) et réalisent les bilans financiers.

Versement du solde

La réalisation des « Engagements des candidats » est une condition requise pour l'obtention de l'aide financière de la collectivité.

Sans le respect de ces engagements, il n'y aura pas de versement du solde voire récupération des sommes allouées.

BILAN DU PROJET

Le bilan du projet sera saisi directement dans un formulaire (espace de dépôt qui sera communiqué ultérieurement). Il inclue à minima les éléments ci-dessous :

- Descriptif des actions menées
- Indicateurs de résultats (joindre une photo pour chaque réalisation)

- Impacts sur le comportement des élèves par rapport aux animaux et/ou par rapport à sa vie dans l'école, à la maison
- Impacts éducatifs/pédagogiques au sein de la classe, de l'école
- Impacts sur l'errance animale (ex : adoption d'un animal en refuge ou en sauvetage par une association par un parent d'élève)

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS OU DE DETAILS

Transmettez un mail à : sterilisation@tco.re

ANNEXES

- Exemples d'actions subventionnables (liste non exhaustive)
- Liste d'intervenants (liste non exhaustive)

EXEMPLES D' ACTIONS SUBVENTIONNABLES (NON EXHAUSTIFS)

- Visite d'un refuge animalier, d'une pension féline ou canine (frais de transport+ frais éventuel d'accès au site)
- Intervention d'un (e) comportementaliste ou médiateur (trice) animal* (e) en classe
- Organisation d'un évènementiel type kermesse en présence de parents autour de l'errance animale
- Accueil d'un animal dans l'école* (frais création d'un chenil, soins, alimentation, etc)
- Parrainage d'un animal (suivi d'un animal d'une association pendant plusieurs semaines, collecte de dons en faveur de l'animal, visios, visite en classe*)

*Attention : ces actions nécessitent la présence d'un animal et à ce titre doit faire l'objet d'une validation du responsable d'établissement pour des questions de sécurité et sanitaires

LISTE D'INTERVENANTS (NON EXHAUSTIVE)

| Nom/ structure | Fonction | Thématique traitée | Outils utilisés | Coordonnées | Disponibilité | Tarif |
|-------------------------|--|-----------------------------------|--|--|-------------------------------------|---------|
| CYCLEA | Médiateurs de l'environnement | Errance animale - généralités | Diaporama généralités Diaporama malette REVEZ | Contacteur le TCO via formulaire web | Oui mais avec réservation préalable | Gratuit |
| Laurie CARLOTTI | Animatrice socio culturelle | Errance et bien traitance animale | Malette pédagogique | 06 92 72 45 77 – SAINT LEU | A caler avec l'intervenant | Payant |
| ANIM'ANOÛ | Médiatrice animale | Médiation animale * | Intervention avec chat ou chien | 0693 66 91 72 animanous974@gmail.com https://www.facebook.com/people/AnimAnous/100063919427870/ | A caler avec l'intervenant | Payant |
| PATTE EN L'R | Educatrice/comportementaliste | Comportemental animal | Intervention avec chien | 130 chemin la Vanille – SAINT PAUL 026 62 466 467 | A caler avec l'intervenant | Payant |
| Franck BERNARD /CERBERE | Formateur Educatrice canin/Comportementaliste | Médiation animale * | Diaporama Intervention avec chien | 06 92 00 22 07 – LE PORT falant6@gmail.com | A caler avec l'intervenant | Payant |
| CANIPRO 974 | Educatrice canin/comportementales | Médiation animale * | Non connu | 0692 71 12 55 – PLAINE DES CAFRES https://www.facebook.com/people/Canipro974-Education-reeducation-canine/100046631695061/ | A caler avec l'intervenant | Payant |

**Présentation de l'appel à projets Nout Zanim'O
« Luttons contre l'errance animale »**

| | | | | | | |
|------------------------|--|--|------------------------------------|--|-------------------------------|--------------|
| Vanille LECLERQ | Comportementaliste félin Gestionnaire pension féline "pension d'Alix". | Médiation animale * | Non connu | 0692178283 pensionalix@gmail.com ✦ www.pension-alix.com | A caler avec l'intervenant | Non connu |
| ANIMAL'I | Médiatrice animale* | Médiation animale * | Non connu | https://www.animali.re/ bois Rouge SAINT PAUL | A caler avec l'intervenant | Non connu |
| ZOOTHERAPIE REUNION | Soins de la santé par les animaux | Médiation animale * | Intervention avec un animal | https://www.zootherapie- reunion.com/ | A caler avec l'intervenant | Non connu |
| SEOR | Association de protection des oiseaux endémiques et faunes sauvages | Protection des espèces endémiques et faunes sauvages | Non connu | contact@seor.fr | A caler avec l'intervenant | Non connu |
| APEBA | Association de protection animale | Bienveillance animale | Kit marmailles Chasse au trésor | asso.apeba@gmail.com | A caler avec l'intervenant | Non connu |

***Les médiations animales** peuvent servir en classe à un objectif :

- **d'éducation** : d'augmenter les compétences académiques et pro-sociales et de stimuler le fonctionnement cognitif mais également d'enseigner à l'élève le mode de vie de l'animal, son comportement, ses modes de communication, etc
- **d'animation** ou Activité Assistée par l'Animal afin de permettre une meilleure motivation à des activités récréatives. L'animal n'est pas considéré comme un médiateur mais il est le centre d'intérêt principal de l'activité.
Elle a également une fonction de thérapeutique mais qui ne concerne pas le milieu scolaire (adapté pour les EPHAD, le milieu hospitalier etc).